

Le travail au noir des sans-papiers n'est pas l'affaire de l'Intérieur -

Le ministère du Travail doit nous entendre !

Depuis plus d'un an, plusieurs collectifs sans-papiers (Droits Devant ! Coordination 93 de lutte pour les sans papiers et Collectif des travailleurs sans papiers de Vitry), associés à une intersyndicale du Ministère du Travail (CGT, FSU et SUD) se sont lancés dans une campagne visant à porter un coup au marché du travail au noir par leur régularisation massive.

Pour ce faire, ils réclament que la régularisation échappe au bon vouloir de l'employeur : que le sans-papiers puisse déposer et suivre lui-même son dossier ; que la relation de travail puisse être démontrée par tout moyen, y compris par l'intervention des services d'inspection et de Main d'œuvre Etrangère ; que les freins à la régularisation (présentation d'un CERFA, conditions de durée, taxe OFII) soient abrogés.

Malheureusement, c'est tout le contraire que font depuis 2012 les gouvernements « socialistes » successifs. Qu'il s'agisse de la Circulaire Valls de 2012 ou cette année de la Loi Cazeneuve, le programme mis en œuvre accumule régressions (retour à la carte « salarié temporaire »), pénalisation (des prêts de cartes entre salariés) et discrimination (des intérimaires, des femmes, des salarié-e-s du particulier employeur, des travailleurs à temps partiel). On est bien loin des courageuses prises de position du Défenseur des Droits dans son rapport de mai 2016 sur les droits fondamentaux des étrangers en France.

Face à ce déni de réalité et de justice, la campagne « Contre l'Exploitation des Sans-papiers » a multiplié interpellations et actions allant crescendo jusqu'à l'occupation pendant deux jours et deux nuits de la Direction Générale du Travail, du 29 au 31 mars. Enfin le Ministère du Travail a accepté l'ouverture d'un processus de discussion en missionnant la DGT pour étudier avec les organisateurs de la campagne les possibilités de satisfaction des revendications.

Au cours d'entretiens de travail s'espacant du 30 mai au 7 juin, la DGT a fait plusieurs ouvertures :

- ⇒ En confirmant nos analyses du servage salarié occasionné par la procédure actuelle, et la nécessité de dissocier introduction d'étrangers et régularisation sur place
- ⇒ En admettant le bien-fondé de la revendication du travailleur de vouloir introduire et suivre lui-même son dossier
- ⇒ En reconnaissant le rôle des collectifs, des syndicats et de l'inspection du travail, dans la constitution d'un dossier, la détermination des alias et la délivrance d'une attestation
- ⇒ En envisageant que ces procédures puissent se passer de bulletins de paie, de CERFA, et du paiement de la taxe OFII

A la veille de la dernière réunion de travail, le 13 juin 2016, les organisations de la campagne constatent malheureusement que c'est la volonté politique qui fait de plus en plus défaut : la participation de l'échelon politique (Directeur de Cabinet de Myriam El-Khomri) s'éloigne de réunion en réunion, et surtout, surtout, le Ministère du Travail refuse de sortir de sa subordination au Ministère de l'Intérieur, en allant à l'encontre des textes préexistants, lesquels ignorent les problématiques du travail au noir.



**Droits !!
devant !!**



Le Ministère du Travail ne comprend pas que le courage politique n'est pas de nous imposer la loi des patrons, mais de retrouver son autonomie vis-à-vis du Ministère de l'Intérieur, en imposant les vraies solutions avancées par des collectifs et l'intersyndicale de la campagne « Contre l'exploitation des Sans-papiers ».

**NOUS DEVONS ETRE ENTENDUS
NOS DEMANDES DOIVENT ÊTRE SATISFAITES
NOUS APPELONS TOUS LES MOUVEMENTS, SYNDICATS ET
COLLECTIFS A NOUS REJOINDRE**

***Mobilisation le 13 juin à 15 heures
devant les Services Centraux des Ministères Sociaux,
M° Saint François-Xavier (ligne 13)***

Contacts Presse :

Intersyndicale du Ministère Jérôme Beuzelin 06 17 41 56 45
Collectifs de sans-papiers Marguerite Rollinde 06 63 68 95 63